

Déjà
l'été !



p 09

Goulwen : nouvel
animateur Espace
Jeunes



p 14

André MENDY :
nouvel entraîneur
de foot



p 16

Cérémonie
du 8 mai





SOMMAIRE

> Édito	P 2
> État civil & Urbanisme	P 3
> Conseil Municipal	P 4
> Vie Municipale	P 8
> École	P 12
> Vie Communale	P 14



Directeur de la publication : Pascal Prido

Conception, réalisation et impression : RouennGrafik

Ont participé à ce numéro :
Audrey BRIATTE, Philippe COSQUER,
Nathalie COSSON, Jean-Philippe KERHARDY, Marylyn LE MERCIER, Ludovic Le VAILLANT, Amandine PELTIER, Pascal PRIDO

Juin 2023

Inflation et pouvoir d'achat : une préoccupation partagée

Voici déjà plus d'une année que les conséquences économiques du conflit en Ukraine se font sentir : forte hausse de l'énergie, reprise de l'inflation, pénurie de matériaux, difficulté d'approvisionnement de denrées alimentaires... Aujourd'hui, un an après, force est de constater que nous subissons toujours les conséquences de cette invasion. Sont-elles toutes dues à cette guerre, ou à un dérèglement plus ou moins important de l'économie mondialisée pour qui seul compte le profit de quelques nantis ? Pour nous toutes et tous de « la France d'en bas », le quotidien n'est plus tout à fait ce qu'il était il y a encore quelques années. La différence la plus marquante est sans doute le prix du caddie qui s'envole en dépit d'un contenu qui diminue. Nous avons tous les mêmes besoins alimentaires au quotidien, et ce quel que soit notre revenu ou notre statut. Un pays incapable de nourrir sa population et de protéger sa souveraineté alimentaire peut-il toujours se considérer comme pays développé ? La question peut être posée.

Au cours du dernier semestre, l'actualité nationale s'est focalisée sur la dernière réforme des retraites. Sur ce dossier également, il est légitime de se poser des questions. Au vu de l'évolution de notre société depuis 50 ou 70 ans, sans doute était-il nécessaire de mettre à plat et d'ouvrir le débat sur le sujet des retraites. En effet, de nombreux paramètres ont évolué depuis le début des « 30 glorieuses » : comme l'âge de l'entrée dans la vie active de nos concitoyens, l'augmentation de l'espérance de la durée de la vie, ainsi celle de la durée des cotisations et des charges sur le coût du travail. Mais d'autres aspects devraient entrer en considération dans les discussions : intensification de la pression au travail, prise en compte des maladies et des périodes de chômage, moindre volonté des entreprises à conserver les employés expérimentés, écarts grandissant des salaires entre les employés de certaines entreprises et leurs dirigeants. Pour alimenter nos réflexions sur le sujet, différents spécialistes (ou annoncés comme tel), nous ont expliqué comment il fallait conduire la réforme ou ne rien modifier, avec de nombreux arguments ; ce qui a ajouté une certaine confusion. Nos élites seraient bien inspirées d'avoir déjà un très large consensus à propos des constats à exprimer sur un sujet de société aussi important que celui des retraites. Les réformes à faire et les décisions à prendre ensuite ne seraient sans doute pas plus simples, mais au moins le point de départ pourrait faire consensus.

Concernant notre commune, fin février, nous avons voté le budget communal pour 2023. Il vous est présenté dans les grandes lignes dans ce magazine. Une nouvelle fois, ce budget est élaboré en fonction de nos moyens et non dirigé par nos envies. Depuis de nombreuses années, la maîtrise de nos dépenses est un axe important de la gestion de la commune, mais sans dégrader ce qui nous unit, à savoir :

- notre Service Public présent pour tous et en particulier pour les plus démunis,
- la solidarité envers nos familles pour l'ensemble du périscolaire,
- la prise en charge d'une partie des travaux du lotissement des noisetiers,
- la solidarité pour les personnes dans le besoin par le biais du CCAS.

Concernant les investissements, cette année sera en grande partie consacrée à différentes études relatives à :

- l'aménagement du bourg afin de sécuriser les déplacements doux et surtout apaiser la circulation en terme de vitesse,
- la baisse de la consommation d'énergie de la salle polyvalente et de l'école.

Les différents travaux qui suivront ces études seront réalisés au cours de la seconde partie de la mandature.

Depuis le 8 mars dernier, le nouvel espace « les feuilles forgées » a ouvert ses portes et vous êtes déjà nombreux à venir découvrir la médiathèque, l'espace pour les jeunes et la galerie d'exposition. La médiathèque est déjà pleinement opérationnelle. Muriel et les bénévoles seront heureux de vous accueillir.

Vous pouvez déjà noter la date de l'inauguration officielle qui aura lieu le vendredi 7 juillet à partir de 17h30. Je serai ravi de vous y retrouver.

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter un très bel été et de bonnes vacances, accompagné tout de même de quelques averses.



ETAT-CIVIL



NAISSANCES

- **Le 2 mars 2023**, est née à SAINT-BRIEUC, Léane COSSON, fille de Sébastien COSSON et de Adeline ROCABOY, Le Poëmen.
- **Le 7 mars 2023**, est née à SAINT-BRIEUC, Lia LECERF, fille de Quentin LECERF et de Maëlide LE NEGARET, Impasse des Noisetiers.
- **Le 17 mars 2023**, est né à SAINT-BRIEUC, Lesvyn TANGUY, fils de Yohann TANGUY et de Cyrielle ROBERT, Le Chêne Carré.
- **Le 22 mars 2023**, est née à SAINT-BRIEUC, Blandine LE GUELLEC, fille de Julien LE GUELLEC et de Gwendoline MARIE, Mauguérand.
- **Le 2 mai 2023**, est né à SAINT-BRIEUC, Mathias DEGROÏDE, fils de Kevin DEGROÏDE et de Morgane DEPLANQUE, Bêchepée.

TRANSCRIPTIONS DE DÉCÈS

- **Le 31 janvier**, est décédée à SAINT-BRIEUC, Marie Louise TREHOREL, née FRIQUET, 101 ans, La Blandierie.
- **Le 14 mars**, est décédé à QUINTIN, Bernard LOSTYS, 73 ans, Rue du Terrain des Sports.
- **Le 27 avril**, est décédée à QUINTIN, Marie, Hélène CRÉZÉ née GAUVIN, 99 ans, Bel Orient.
- **Le 2 juin**, est décédée à QUINTIN, Francine AMISSE née AUDREN, 86 ans, Kergomau.

URBANISME

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS

- **LE MAUX Jean**, pour un garage, 7 Le Beaudoué
- **LE DU Angy**, pour une maison individuelle, 24 bis rue St André
- **MORIN David**, pour un garage, 9 rue de l'Ecole
- **HUBY Bruno**, pour une maison individuelle, 51, lotissement Les Noisetiers
- **TANGUY Yohann**, pour une extension d'habitation, 4, Le Chêne Carré
- **HILLION Pascal**, pour la rénovation et l'extension d'une maison d'habitation, 10, La Touche Hello
- **RAOULT Patrice**, pour une maison individuelle, 22 ter La Gravelle

DÉCLARATIONS PRÉALABLE ACCORDÉES

- **RAYMOND Christian**, pour l'installation de panneaux photovoltaïques, 2, rue de la Bruyère
- **GUEGO Louis**, pour l'installation d'une clôture, 20 rue Saint-André
- **NICOL Jérémy**, pour la création d'une ouverture, 5, La Vallée
- **BRETON Tony**, pour l'installation d'une clôture, 4, La Croix Neuve
- **JEHAN Odile**, pour la création d'un carport, 3 Kergomau
- **LE GALL Christophe**, pour la rénovation d'une toiture et la pose de fenêtres de toit, 7 Bel Air
- **FRIQUET David**, pour la modification d'une ouverture, Le Bois Rouxel
- **LE HUEROU Bérénice**, pour la pose de fenêtres de toit, 2, Le Petit Chesnay
- **TILY Jean-Louis**, pour la pose de panneaux photovoltaïques, 4 Bêchepée.
- **DION Laurence**, remplacement toiture, bardage, création d'ouverture, 7 rue de l'Eglise
- **GRAFF Christian**, pour la pose d'une fenêtre de toit, 28, La Gravelle
- **NICOLAS Daniel**, pour la pose de panneaux photovoltaïques, 7 La Gravelle
- **GUIGNEUX Bertrand**, pour la pose de panneaux photovoltaïques, 5, Impasse de Maupertuis
- **JOUAN Stéphane**, pour la pose de panneaux photovoltaïques, 11 rue de la Bruyère
- **MENEZ Loïc**, pour la pose de panneaux photovoltaïques, 27, rue Saint-André.
- **MEHEUT Marie-Madeleine**, pour le bardage en PVC blanc d'un pignon et de la façade arrière

LES 100 ANS DE MME LE BLOAS

Louise Le Bloas, doyenne de Le Fœil, a fêté ses cent ans à L'Ehpad de Quintin.

Mercredi 19 avril, ses frères et soeurs, enfants, petits-enfants, le maire Pascal Prido et son adjointe Françoise Breton étaient réunis pour fêter les cent ans de Louise Le Bloas, doyenne de la commune. Louise Rolland, née le 19 avril 1923 à la Brousse au Vieux Bourg, est l'ainée d'une fratrie de dix enfants.



Louise, ayant une fille prénommée Marie-Claire, se marie le 17 juillet 1948 avec Guy Le Bloas qui avait deux garçons. De leur union sont nés Michelle et Lucie. Ensemble, ils ont exploité la ferme de la Ville Goro où ils ont élevé leurs cinq enfants. A 89 ans, Louise s'installe au foyer-logement de Quintin qu'elle quitte pour entrer à l'Ehpad en 2014.

Aujourd'hui, à cent ans, Louise a treize petits-enfants, 28 arrière-petits-enfants et cinq arrière-arrière-petits-enfants.

Compte-rendu du Conseil Municipal

DU 12 DECEMBRE 2022

GRILLE DES EFFECTIFS AU 1^{ER} JANVIER 2023

Le Conseil Municipal adopte la mise à jour de la grille des effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

COMPTE EPARGNE TEMPS (CET) : MISE EN PLACE

Le Conseil Municipal décide d'adopter les modalités proposées pour la mise en place du Compte Epargne Temps pour ses agents, qui complète la réglementation fixée par les textes relatifs aux congés annuels et au temps de travail.

ADHESION A LA MISSION MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE MPO - CENTRE DE GESTION DES COTES D'ARMOR

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à la procédure de médiation proposée par le CDG 22 pour les litiges opposant des agents publics à leur employeur, à l'encontre des décisions administratives. Il approuve également la convention d'adhésion avec le CDG 22, qui concerne les litiges portant sur des décisions nées à compter du 1^{er} janvier 2023, sous réserve d'une saisine du médiateur dans le délai de recours contentieux.

PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le Conseil Municipal autorise l'engagement de dépenses d'investissements avant le vote du BP 2023 sur la base 450 872,80€ sur les chapitres 20, 204, 21 et 23, budgétisées de la façon suivante :
- Chapitre 20 : un quart de 3 900.00€
- Chapitre 204 : un quart de 8 600.00€
- Chapitre 21 : un quart de 388 372.80€
- Chapitre 23 : un quart de 50 000.00€

Le montant total pouvant être engagé, avant le vote du budget 2023, est de 112 718,20€.

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DES MEDIATHEQUES DE LA BAIE ACTUALISE ET CHARTE D'ENGAGEMENT DU/DE LA BIBLIOTHECAIRE VOLONTAIRE DANS LE RESEAU

Le Conseil Municipal adopte le règlement intérieur des Médiathèques de la Baie actualisé ainsi que la charte d'engagement du/de la bibliothécaire volontaire dans le réseau intercommunal des Médiathèques de la Baie.

QUESTIONS DIVERSES

UKRAINE - Solidarité : Action coordonnée d'urgence.

Saint-Brieuc Armor Agglomération par le réseau des élus référents Europe propose une action d'urgence coordonnée entre l'agglomération et les communes volontaires du territoire, pour contribuer à l'envoi de générateurs en Ukraine via l'association Stand With Ukraine.

Jeudi 8 décembre, le conseil d'agglomération a donc voté une aide d'urgence de 5 000 € pour l'association Stand With Ukraine, aide à laquelle s'ajouteront les dons des autres communes de l'agglomération.

Le Conseil Municipal valide le versement d'une subvention de 150 € au profit de l'association Stand With Ukraine afin de contribuer à l'achat groupé de générateur au profit de l'Ukraine.

6 propriétaires ont reçu une facture de non réhabilitation dans le délai imparti. La commune de Le Fœil compte un nombre important d'installations non conformes. L'enjeu est de sensibiliser les usagers à la réhabilitation de leur système d'assainissement non collectif afin de préserver la ressource en eau.

DEMANDE SUBVENTION : PARTICIPATION AU TROPHEE INTERNATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE TIEA ETUDIANTS EN BTS

Le Conseil Municipal attribue une subvention d'un montant de 150 € afin de financer le projet de participation au Trophée International de l'Enseignement Agricole (TIEA) présenté par les étudiants de Kernilien, dont une réside sur la commune. Le TIEA aura lieu au Salon International de l'Agriculture (SIA) en mars 2023. Ils seront accompagnés d'Olwennune, belle petite froment du Léon.

DU 7 FEVRIER 2023

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES (RPQS) D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF DE SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION - ANNEE 2021

M. Loïc SAVAREAU, chargé du suivi des opérateurs service représentant le service Direction Eau et Assainissement de Saint-Brieuc Armor Agglomération, a été sollicité pour une présentation organisationnelle de ce service aux membres du Conseil Municipal. Son intervention a également concerné les points suivants :
- modes gestion (carte présentant les modes de gestion au 01 janvier 2023)
- Futurs contrats (principaux enjeux des nouveaux contrats Délégation de Service Public)
- RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité de Service) simplifié

Quelques chiffres :

- **Service Assainissement non collectif « SPANC »** : La commune de Le Fœil recense 459 installations pour environ 1147 habitants, 278 sont conformes et 181 non conformes.
- **Service Eau Potable** : La consommation moyenne par abonné est de 109 m³.
- **Service Assainissement Collectif** : Sur la commune, 54 installations ont été contrôlées en 2021 dont 9 sur demande des propriétaires qui souhaitaient vendre leur bien et 37 en contrôle périodique de fonctionnement.

VOTE DES COMPTES DE GESTIONS 2022 : BUDGET PRINCIPAL ET LOTISSEMENT LES NOISETIERS

Le Conseil Municipal arrête les comptes de gestion du budget principal et du budget du lotissement dressés par le Trésorier Municipal pour l'exercice 2022, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 : BUDGET PRINCIPAL ET LOTISSEMENT LES NOISETIERS

Le Conseil Municipal approuve la vente du lot n°7, parcelle ZP 238.

BUDGET PRINCIPAL : COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le Conseil Municipal constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et au crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. Il reconnaît la sincérité des restes à réaliser, vote et arrête les résultats définitifs.

BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXE : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022

Après avoir adopté les comptes de gestion 2022 ainsi que les comptes administratifs du budget principal et son annexe, qui fait apparaître un excédent

d'exploitation cumulé de 609 434,94€, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET COMMUNE		
	DEPENSES	RECETTES
En résultat de fonctionnement reporté (002)		609 434,94€
En réserve capitalisée d'investissement (1068)		0€
En report d'investissement (001)		193 055,26€
En investissement : Restes à réaliser 2022	227 249,29€	83 536,00€

AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET LOTISSEMENT LES NOISETIERS		
	DEPENSES	RECETTES
En résultat de fonctionnement reporté (002)		52 405,75€
En réserve capitalisée d'investissement (1068)		0€
En report d'investissement (001)		93 851,33€

LOCATION DE L'ANCIEN LOCAL DE LA BIBLIOTHEQUE

Lors d'une première rencontre, Mme ADAM Laëtitia, sophrologue avait émis le souhait de pouvoir installer son cabinet sur la collectivité. Après discussion en municipalité, le local bibliothèque semblait être un bon compromis pour un démarrage d'activité.

Le Conseil Municipal approuve la location du local de l'ancienne bibliothèque, établit une convention temporaire d'occupation du domaine public, et décide un loyer pour un montant de 150 € mensuel charges comprises.

TRANSFERT DE CHARGES - VALIDATION DU RAPPORT DE CLECT RELATIF À LA COMPÉTENCE TOURISME

La Commission d'évaluation des charges locales transférées (CLECT) s'est réunie le 15 novembre 2022 au sujet du transfert de la compétence « promotion du tourisme dont la création d'office du tourisme » à la commune de BINIC-ETABLES-SUR-MER. Conformément au code général des impôts (article 1609 nonies C), la CLECT a examiné le rapport afin de calculer le flux financier à opérer sur la Dotation d'Attribution de Compensation (DAC) de la commune concernée. Le Conseil Municipal approuve le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) et approuve la modulation de l'attribution de compensation prise en application de ce rapport, soit un abondement de la DAC de la commune de BINIC-ETABLES-SUR-MER de 201 000 € à compter de 2022, année de reprise par la commune de la compétence « promotion du tourisme dont la création d'office du tourisme ».

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ESPACE JEUNES

L'ouverture de l'espace jeunes est prévue le 13 février 2023 avec l'accueil des jeunes sur la période des vacances

scolaires avec un programme d'animations.

quer les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2023, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de fixer les taux des deux impôts suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)

Le transfert de la part départementale de la TFPB aux communes suppose qu'en 2023, celles-ci délibèrent sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par les assemblées délibérantes et du taux départemental de TFPB 2020 (19,53%). Dans ce cadre, la municipalité souhaite poursuivre ses efforts et ne désire pas augmenter les taux des impôts communaux afin de préserver le pouvoir d'achat des administrés.

Le Conseil Municipal fixe les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2023 comme suit :

- TFPB : taxe foncière sur les propriétés bâties : 52,73%
- TFPNB : taxe foncière sur les propriétés non bâties : 95,71%

VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2023

Lors de la réunion préparatoire du budget avec les conseillers comptables publics, M. DUPUY et M. BOUCHER ont établi le constat suivant sur la situation financière de la commune :

- la situation financière de la Commune est très satisfaisante
- la capacité d'autofinancement de la commune lui permet de financer ses propres dépenses. Elle est de 286€/habitant pour une moyenne départementale à 227€/habitant pour les communes de même strate.
- A noter que le taux d'endettement est de 239€/habitant et il est très inférieur à la moyenne départementale de 551€/habitant.

La Commission Finances s'est réunie le 14 février 2023 et a émis un avis favorable au projet budgétaire 2023.

Il est proposé au Conseil d'adopter le Budget Primitif 2023 qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à hauteur d'un montant de 2 849 067,30€ et se décompose ainsi :

- Section fonctionnement : 1 700 000,00 € (dépenses/recettes)
- Section investissement : 1 149 067,30€ (dépenses/ recettes)

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2023.

VOTE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES NOISETIERS 2023

Le Conseil Municipal adopte le budget annexe Lotissement Les Noisetiers 2023 qui s'équilibre tant en recettes qu'en dé-

Conseil municipal

penses à hauteur d'un montant de 382 237,65€ et se décompose ainsi :

- Section fonctionnement : 204 897,50 € (dépenses/recettes)
- Section investissement : 177 340,15€ (dépenses/ recettes)

VOTE DES SUBVENTIONS 2023

La Commission Finances s'est réunie le 14/02/2022 pour travailler sur les diverses demandes de subventions. Un tableau récapitulatif des subventions 2023 est proposé aux membres du conseil.

Le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions suivantes :

Etoile Sportive de Le Foeil	2 000 €
Comité fêtes et loisirs	100 €
Comité d'organisation de la course Plaintel-Plaintel	100 €
M.J.C de Quintin	En attente de décision collective car plus de service citoyen connecté en mars 2023 (1€ x hab)
Quintin Roller Club	18€/enfant foëillais
AINSIDANSE Plaintel	18€ x 19 enfants foëillais
Athlétisme Quintin / Trégueux / Langueux / Ploufragan / Saint-Brieuc	18€/ enfant foëillais
L'outil en main St-Brandan	18€/enfant foëillais
Protection Civile Côtes d'Armor	143 €
Secours Populaire	350 €
Croix-Rouge	350 €
Les Restos du Cœur St-Brieuc	350 €
CIDFF	100 €

Le Conseil Municipal engage les versements suivants :

- A tout établissement de formation participant à la formation de jeunes apprentis foëillais, 40€/apprenti
- A toute association sportive et culturelle comptant des jeunes de moins de 18 ans habitant LE FOEIL, licencié ou inscrit pour l'année dans l'association, (18 €/Enfant) ;
- Aux familles d'enfants scolarisés dans des établissements scolaires extérieurs qui en feront la demande, 18€/élève de la commune pour les voyages de trois jours minimums

Il accorde également :

- A toute association de Le Foeil un quota de 500 photocopies annuel ;
- A toute association de Le Foeil une location gratuite sur l'année de la salle polyvalente ainsi que la location gratuite des couverts.

DÉROGATION POUR L'ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS SUR 4 JOURS

Le Conseil Municipal décide de solliciter le renouvellement de la dérogation d'organisation des enseignements scolaire sur 4 jours au lieu de 4,5 jours à partir des horaires présentés ci-dessous :

- Les temps de classe sont organisés les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30.

chemin rural N°92 qui longe ses parcelles ZM 32/ZM30 et VC 19 sa partie ouest,

- Cession à la commune des parcelles : > ZM N°34 pour permettre la continuité du chemin GR
- > ZM N°15 en partie Nord et Ouest pour permettre la continuité du chemin rural N°40

MOTION DE SOUTIEN AU COLLECTIF 45 CLASSES

M. EVEN Jean-Louis, Maire de la Roche-Jaudy, a transmis en mairie, une demande de motion de soutien concernant la carte scolaire 2023 proposés par la Direction Académique des Côtes d'Armor qui prévoit la fermeture de 44 classes sur le Département. Le Conseil Municipal apporte son soutien au collectif 45 classes, constitué le 5 février dernier pour demander l'annulation des 45 fermetures de classes et l'obtention des ouvertures nécessaires dans les écoles publiques des Côtes d'Armor. La présente délibération sera transmise au Directeur Académique, au Préfet, aux députés et sénateurs des Côtes d'Armor.

DU 11 AVRIL 2023

VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ 2023

Le Conseil Municipal fixe les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2023 comme suit :

- TFPB : taxe foncière sur les propriétés bâties : 52,73%
- TFPNB : taxe foncière sur les propriétés non bâties : 95,71%
- THRS : taxe d'habitation des résidences secondaires : 21,57%

VOTE DES TARIFS COMMUNAUX 2023

Le Conseil Municipal décide de maintenir les prix de cantine et de garderie scolaire au 01/05/2023, comme suit :

RESTAURATION SCOLAIRE

- Repas enfant : 2,56€
- Repas avec panier PAI 0,81 €
- Repas adulte : 4,14€

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HERBERGEMENT : ALSH (TABLEAU CI-DESSOUS)

	½ journée sans repas	½ journée avec repas	Journée repas compris
Quotient familial			
QF < 559	4,70€	7,75€	9,50 €
560<QF<1000	5,70€	8,75€	11,50 €
1001<QF<1260	6,70€	9,75€	13,50 €
QF>1260	7,20€	10,75€	14,50 €
hors commune	Majoration de 1 € par prestation		

ACCUEIL PERISCOLAIRE (au forfait - 7h15/8h50 le matin - 16h30/18h45 le soir)

- Matin : 1,16 €

- Soir : 1,72 €

Les familles de 2 enfants bénéficient d'une réduction de tarif de 15 %, celles de 3 enfants de 20 %.

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs et les critères de locations de la salle polyvalente, comme suit :

Le Conseil Municipal décide de maintenir les prix du cimetière au 01/05/2023, comme suit :

CIMETIERE :

- Columbarium : 10 ans 324 € - 20 ans 536 € - 30 ans 856 €
- Espace cinéraire : 15 ans 55 € - 30 ans 87 €
- Autres concessions : 15 ans 87 € - 30 ans 163 €

aux exigences de la FFF. La main courante sera entièrement refaite et une pose de pare-ballon est également prévue.

L'éclairage sera optimisé par la fourniture et la pose de 7 projecteurs LED. Ce projet permettrait une remise en conformité de l'ensemble du stade. Il vise à accueillir les joueurs dans de meilleures conditions avec un terrain de qualité.

Les effectifs du Club diminuant, les élus souhaitent apporter une réponse technique et qualitative au club pour permettre à celui-ci de recruter avec des arguments cohérents dans leur volonté de dynamisme et de développement.

La commune a missionné la société Sport Concept Ingénierie pour l'accompagner dans la réalisation technique de ce projet.

Les travaux devraient démarrer courant du mois de juin 2023 alors que la rénovation des terrains se fera en amont courant du mois d'avril. La mise en service est prévue pour le mois de septembre 2023.

Le Conseil Municipal approuve la réalisation des travaux de rénovation du stade.

Il valide les montants estimatifs des travaux de rénovation suivants :

- Rénovation des deux terrains en pelouse naturelle Société SPARFEL : 12 144,49 € HT
- Eclairage public terrain SDE 22 : 24 000,00 € HT
- Pose main courante et pare-ballon, Entreprise Le Verger Paysagiste : 38 493,80 € HT

Il sollicite pour mener à bien le projet de rénovation du stade au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) de la Fédération Française de Football (FFF), une subvention au taux de :

- 50% du montant HT des travaux de l'éclairage LED (plafond à 15 000 €)
- 50% du montant HT des travaux de sécurisation de l'aire de jeu (plafond à 10 000 €).

GRANDE SALLE		
PRESTATION	PLEIN TARIF	TARIF REDUIT
BAL	300€	200€
REPAS EN SEMAINE SOIR De 10h à 9h le lendemain	250€	200€
WEEK-END (Cuisine comprise) Du vendredi 15h au lundi 10h	400€	300€
WEEK-END Salle uniquement Du vendredi 15h au lundi 10h	250€	200€
Réunion apéritif, théâtre, cartes, loto...	120€	80€

PETITE SALLE ET SOUS-SOL (Maximum 40 places)		
PRESTATION	PLEIN TARIF	TARIF REDUIT
REPAS	150€	80€
AUTRES	60€	gratuit

AUTRES		
PRESTATION	PLEIN TARIF	TARIF REDUIT
Location de couverts par personne	0,75€	0,75€
Cuisine / Chambre froide / lave-vaisselle	120€	100€

Associations Fœillaises : 1 manifestation gratuite par an, réunions et couverts gratuits.

MOBILIER MIS A DISPOSITION DES ADMINISTRES DE LE FOEIL (tables et bancs) : mise à disposition gracieuse avec caution de 200 €.

A tout utilisateur et pour toute location (vaisselle, salle, cuisine...), il sera demandé un chèque d'arrhes de 100 euros. Lors de la remise des clés, un chèque de caution de **500 euros** sera conservé en mairie jusqu'à vérification de la salle et pointage de la vaisselle. En cas de nécessité, facturation des heures de ménage : 50 euros/heure

Remplacement casse/ couverts, verres, etc ;

Autres / assiettes, plats, pichets...au prix de remplacement.

RECRUTEMENT SUR EMPLOI PERMANENT D'AGENT CONTRACTUEL POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Sur la période estivale, durant les congés des agents du service technique, il est nécessaire de prévoir un agent contractuel pour pallier l'accroissement temporaire d'activité liée au nettoyage des bâtiments, les tontes, le nettoyage des parterres.

Le Conseil Municipal décide de créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique territorial pour effectuer les missions d'agent d'entretien suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35 heures, à compter du 3 juillet 2023 pour une durée maximale de 2 mois et 7 jours.

RENOVATION DU STADE DE FOOT

Le stade est actuellement classé en T5 mais les dimensions ne répondent pas

Budget communal 2023 : les investissements

Sécurisation du bourg : 500 000 €

- 250 000 € : Sécurisation de la rue Saint-Anne : Aménagement et construction
- 225 000 € : Travaux de voirie – effacement des réseaux
- 25 000 € : étude des travaux de sécurisation

Culture - enfance - jeunesse : 205 000 €

- 143 969 € : mobilier médiathèque, mobilier espace jeunes, décoration intérieure, matériels informatiques et multimédia (réalisé en 2023)
- 61 031 € : construction médiathèque et espace jeunes : fin des travaux

Aménagement de la commune : 177 049 €

- 85 000 € : Terrain des sports : Etude – rénovation du terrain – sécurisation par changement de clôture et mise en place d'un pare-ballon côté route – éclairage spot par LED
- 46 257 € : Effacement du réseau Télécom à La Gravelle et mise en place de l'éclairage public afin d'améliorer la sécurité routière du rond-point du Volozén
- 25 000 € : Salle des fêtes : étude pour les futurs travaux de rénovation thermique du bâtiment
- 7 000 € : Travaux église : maintenance des cloches
- 6 000 € : Travaux aménagement de l'école « les enfants d'abord »
- 5 000 € : Travaux du mur pignon de l'immeuble Saint-Anne
- 2 792 € : Adressage de la commune (finalisation de la facturation)

Equipements communaux : 34 941 €

- 10 000 € : Matériels service technique (acquisition de différents matériels pour le travail du service technique)
- 10 000 € : Panneaux de signalisation
- 8 941 € : Matériel téléphonique et informatique
- 4 000 € : Mobilier et panneau d'affichage pour la mairie
- 2 000 € : Matériel salle du Tertre / cantine (matériel divers)

Endettement de la commune

Au 31/12/2022, l'encours total de la dette est de 348 430 € soit 241 € par habitant. Pour comparaison, il est de 556 € par habitant au niveau départemental, de 633 € par habitant au niveau régional et 554 € par habitant au niveau national.

On peut ainsi remarquer que suite à une période de diminution de l'endettement depuis 2013, la commune a contracté un nouvel emprunt en 2021 pour un montant de 250 k€ à un taux de 0,1 %. Ce faible endettement autorise une latitude budgétaire, ainsi qu'une ouverture vers de nouveaux projets pour la commune.

En 2022, n'ayant pas contracté de nouvel emprunt, la commune a repris la diminution de la dette.

Evolution du stock de la dette

Montant en cours de la dette



La Capacité d'Autofinancement (CAF) de la commune

Ce ratio représente la marge de manœuvre dont dispose la commune une fois encaissés ses produits réels et payés ses charges relatives au fonctionnement courant. Plus la CAF est importante, plus la commune est en capacité de réaliser des projets.

C'est une ressource qui permet à la commune de faire face :
- au remboursement des annuités d'emprunt en capital.
- et éventuellement de financer de nouveaux investissements.

En fin 2022, celle-ci est de 415 804 € soit 286 € par habitant, montant supérieur aux moyennes départementale (227 € par habitant), régionale (205 € par habitant) et nationale (166 € par habitant).



Réfection du terrain de foot

Après plusieurs échanges entre la municipalité et les responsables du club de foot, il a été décidé de redonner un coup de neuf au complexe sportif. La commune a missionné la société Sport Concept Ingénierie pour l'accompagner dans la réalisation technique de ce projet.

La réalisation des travaux de rénovation du stade a été scindée en 3 lots :

- Concernant la pelouse, les travaux (scarification, défeutrage, semis de regarnissage, sablage) ont été réalisés par l'entreprise de la SPARFEL de Ploudaniel pour un montant de 12 144,49 € HT.
- Le paysagiste LE VERGER sera en charge de la dépose et du déblayage de la main courante en béton, du remplacement de la main courante en alu, du changement du grillage et d'un pare-

ballon côté route, de la pose des buts à 9, de la remise en place des buts à 11 à la distance réglementaire pour la somme de 38 493,80 € HT (subvention de 50%, plafond à 10 000 €).

- La rénovation de l'éclairage du terrain d'honneur et le remplacement des luminaires actuels par des luminaires à LED, pour la somme de 24 000 € HT (subvention de 50%, plafond à 15 000 €HT).



Goulwen Hervé : nouvel animateur de l'espace jeunes

Le vendredi 2 juin dernier, au cours d'une petite cérémonie, les jeunes de Le Fœil ont fait la connaissance de Goulwen, le futur animateur de l'Espace Jeunes. Ils ont également pu profiter du baby-foot qui venait d'être livré. Goulwen Hervé sera le nouvel animateur de l'Espace Jeunes à partir du 24 juillet. Sa mission sera de développer les activités pour les adolescents, mais aussi de contribuer à la communication de la commune, en liaison directe avec les élus concernés.

En remplacement de Jolan LACROIX, suite à une procédure de recrutement, la candidature de Goulwen Hervé a été retenue par la commission idoine. Actuellement en poste sur la commune du Mené, Goulwen prendra officiellement ses fonctions au Fœil le 24 juillet prochain. Avec une expérience de plus de douze années en tant qu'animateur jeunesse à Saint-Brieuc puis au Mené, Goulwen Hervé, 37 ans, vient au Fœil avec le projet de développer les activités jeunesse de la commune. En complément de cette mission d'animation, il assistera les élus pour la préparation du bulletin communal et le suivi du site internet.

Le nouvel animateur mettra aussi à disposition des adolescents ses services de « promeneur du Net », pour les

guider et communiquer avec eux. Lors de cette manifestation du 2 juin dernier, le courant a semblé bien passer avec les jeunes présents. La capacité d'accueil de l'espace est de douze jeunes présents en même temps sur une activité. La période estivale permettra à Goulwen de relancer les activités jeunesse au Fœil.



La médiathèque est ouverte !

Après de nombreuses années installée à la salle polyvalente de la commune, la nouvelle médiathèque des Feuilles Forgées a ouvert ses portes mardi 7 mars dernier. Avec près de 5 500 documents et 250 m² d'espace de lecture, la médiathèque permet à chacun de s'installer comme il lui plaît : à une table ou dans un fauteuil pour la commodité, sur un pouf ou même en travers d'un tapis pour les plus téméraires. Chacun y trouve également ses lectures selon ses goûts et envies, parmi les romans, BD, mangas, documentaires, livres audio, livres en grands caractères, DVD ou encore CD.

L'accès à ce tout nouvel espace est libre et totalement gratuit, quel que soit l'âge ou le lieu de résidence. Il vous suffit de venir équipés d'une pièce d'identité et de compléter une fiche d'inscription. Une fois votre carte créée, vous pouvez emprunter un nombre illimité de documents, pour 3 semaines, dans l'ensemble du réseau des Médiathèques de la Baie.

Une boîte de retours est à disposition afin de déposer les documents en dehors des horaires d'ouverture. La carte vous donne également accès à de nombreuses ressources numériques directement depuis le site mediathequesdelabaie.fr

Ce sont 10 bénévoles, en plus de la gestionnaire, qui vous accueillent du mardi au samedi. Très investis, pour la plupart depuis de nombreuses années, les bibliothécaires volontaires effectuent également du rangement, équipent les documents, aident aux animations ainsi qu'à la mise en place des expositions.

« Depuis l'ouverture, nous avons fait plus de 70 nouvelles inscriptions. C'est très encourageant et gratifiant ! Chacun trouve sa place et s'approprie le lieu facilement, c'est un vrai plaisir à observer. »

Depuis novembre dernier, avec l'arrivée de la nouvelle gestionnaire, la bibliothèque devenue médiathèque

est en constante évolution. Plus de 800 documents ont été sélectionnés à la Bibliothèque des Côtes d'Armor afin d'intégrer le fonds des Feuilles Forgées. La signalétique a été rendue accessible par une police de caractère et des pictogrammes dûment choisis dans une démarche inclusive.

La galerie a déjà accueilli deux expositions depuis son ouverture : les photographies de Justina Mielnickiewicz sur les « Monoparentalités urbaines » et les 18 affiches proposées par la fondation Goodplanet « Objectifs Développement Durable », encore visibles quelques jours.

Des animations ont également déjà été proposées depuis mars (lectures, ateliers, visionnages de films et courts-métrages,...), de nombreux liens se font avec l'école, le centre de loisirs, l'Espace jeunes ou encore la cantine au niveau de la commune. Des partenariats se développent également afin d'étendre et co-construire un programme d'animations pour les



prochains mois. Et bien sûr, la médiathèque continue de se doter de nouveaux livres directement à la librairie Le Marque-Page à Quintin, pour votre plus grand plaisir !



Les prochains rendez-vous programmés à la médiathèque

- Inauguration des Feuilles Forgées le vendredi 7 juillet à partir de 17h30
- Comment convertir un document papier en PDF avec son smartphone ? Comment installer une application ? etc... Venez équipés les jeudis 22 juin et 13 juillet entre 14h30 et 16h30, un médiateur numérique vous donne quelques astuces pour vous faciliter la vie avec le numérique.
- Votre ado souhaite créer compte Instagram ou Tiktok, et s'imposent à vous des questions ? Venez ensemble, parent-ado, vous initier à ces réseaux le mercredi 25 octobre de 14h30 à 16h, tout en sensibilisant aux risques et dérivent de ces outils.
- Durant le mois d'octobre, les Feuilles Forgées et les Médiathèques de la

Baie vous invitent au mois de l'Accessibilité et vous propose de nombreuses animations de sensibilisation aux différents handicaps par le biais d'actions adaptées.

- La galerie accueillera l'exposition « Rivages » par le photographe porcétois Lionel Rat, du 11 juillet au 28 août ; puis l'exposition « HOPES » par le photographe Yannick Monget du 6 septembre au 30 octobre.

Horaires de la médiathèque

- Lundi : fermée
- Mardi : 15h30-18h30
- Mercredi : 10h-12h30 / 14h-18h
- Jeudi : 15h30-18h30
- Vendredi : 15h30-18h30
- Samedi : 10h-16h30

La fermeture estivale de la médiathèque aura lieu du **30 juillet au 15 août inclus.**



L'Espace Jeunes est ouvert !

Après plus d'un an de concertation avec les adolescents de la commune, leur Espace Jeunes a ouvert ses portes le 13 février 2023, premier jour des vacances scolaires.

L'Espace Jeunes, c'est :

Quoi ?

L'Espace Jeunes est un lieu de vie, de rencontres, d'échanges et de partage. Les jeunes sont acteurs de la structure en y proposant leurs idées d'activités, de sorties, d'animation locale. Ils peuvent également s'y retrouver pour discuter, faire de nouvelles rencontres. Son équipement a été choisi avec les jeunes qui peuvent ainsi y trouver des jeux de société, des équipements sportifs, une console de jeux, un baby foot, L'espace extérieur sera prochainement équipé d'une table de ping-pong.



Qui ?

L'Espace Jeunes est ouvert aux adolescents de la commune âgés de 11 à 17 ans, encadrés par un animateur jeunesse.

Où ?

Afin de favoriser les échanges et rencontres intergénérationnelles, l'Espace Jeunes se trouve dans la nouvelle Médiathèque, face à la Mairie et au pied du Skate Park et du city stade.



Quand ?

L'Espace Jeunes est ouvert :

- En périodes scolaires : Le Mercredi de 13h à 18h, le Vendredi de 16h30 à 19h et le Samedi de 14h à 18h.
- Durant les vacances scolaires : Du Lundi au Vendredi de 14h à 18h.

Des nocturnes sont proposées le vendredi avant les vacances scolaires et le dernier vendredi des vacances scolaires.

Comment ?

L'accès à l'Espace Jeunes est gratuit. Un dossier d'inscription est à retirer, à compléter et à retourner à l'animateur.

Afin de répondre aux règles d'encaissement, le nombre de places est limité à 12 jeunes. Il est par conséquent conseillé de s'inscrire préalablement auprès de l'animateur.



Depuis son ouverture, plus de 40 jeunes se sont inscrits. Ils ont pratiqué différentes activités sportives dont certaines avec la MJC de Quintin (ping-pong, basket, pétanque, badminton, foot), ont fait des jeux de société, des sorties extérieures (bowling, escape game, pool party), ainsi que des nocturnes au cours desquelles ils ont partagé les mets qu'ils avaient apportés.

Ils ont également participé au montage de la scène pour le spectacle de la Compagnie du Huit qui s'est tenu à la salle des fêtes le 26 avril. Avec la collaboration de la médiathèque, ils ont participé à la fête du court métrage et à 2 ateliers photographie.



Contact

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter l'animateur dont les coordonnées sont les suivantes :

- Téléphone : **06 08 76 87 64**
- Email : **espace.jeunes@mairie-lefoeil.fr**

Vous pouvez consulter le programme et suivre les activités de l'Espace Jeunes sur les réseaux sociaux.

- Facebook : **Espace Jeunes Le Fœil**
- Instagram : **espacejeuneslefoeil22800**

Cérémonie du 8 mai

Comme chaque année, la cérémonie du 8 mai s'est déroulée au monument aux morts, en présence d'une vingtaine de personnes.

Après avoir déposé une gerbe de fleurs en hommage aux foellais disparus durant les différents conflits du XX^{ème} siècle, monsieur le Maire a prononcé un discours relatif à la seconde guerre mondiale, plus particulièrement centré sur la situation de la France au cours de l'année 1943.

Suite à cette allocution, la présentation des drapeaux a clôturé cette cérémonie.



L'Etoile Sportive : Une belle saison à venir !!!

La saison dernière a été plutôt compliquée pour le club. En effet, avec 25 départs et arrêts en cours de saison, les résultats n'ont pas été à la hauteur des espérances. En conséquence, l'Etoile Sportive du Fœil va descendre en deuxième division.

Repartir à la saison prochaine en D2 est en fait une opportunité pour le club. Cela va permettre de restructurer le club. Pour le Président Franck PRIDO ainsi que pour le bureau, l'objectif principal est d'engager deux équipes séniors en septembre prochain.

Concernant les équipements, de nombreuses améliorations ont été apportées en prévision de la nouvelle saison. La commune a ainsi fourni une précieuse contribution à cette restructuration du club, en programmant la réfection des deux terrains du stade. Ainsi le terrain principal va profiter de nouvelles barrières et d'un nouvel éclairage à LEDs.

Pour profiter de cet équipement rénové et dynamiser le club, un nouvel entraîneur vient d'arriver. André MENDY est issu du Racing St-Brieuc et il nous fera assurément bénéficier de son expérience.

Pour passer une bonne, joyeuse et sereine saison, sans forfait, L'ESF a besoin de 40 joueurs. Alors, si vous souhaitez intégrer les rangs bleu et blanc, n'hésitez pas à vous manifester auprès des membres du club.

Concernant la fin de saison de cette saison, le club organise **son traditionnel concours de boules, le vendredi 16 juin** (tirage à 19h30). Venez nombreux. L'assemblée générale du club se déroulera **le vendredi 23 Juin à 19h00**.



Marche verte

Les élèves de l'école Les Enfants d'abord ont profité de la proposition académique pour réaliser une «Marche Verte». Ils ont ramassé les déchets dans la commune, aux abords de l'école.

Les élèves ont ramassé autour de 2 kg de déchets. Ceci a permis de sensibiliser les élèves à l'impact des déchets sur l'environnement, et ainsi, réfléchir à la façon d'engager des actions durables pour préserver notre planète.



Sortie cinéma

Les élèves des classes de CE1-CE2 et de CM1-CM2 de l'école Les Enfants d'abord ont visionné ce matin au cinéma Le Rochonen le dernier film d'animation de Michel Ocelot. Il s'intitule «Le Pharaon, le Sauvage et la Princesse».

Ce film est en fait axé autour d'une succession de trois contes distincts se déroulant respectivement au Soudan et en Egypte, en Auvergne et au Maroc. A chaque lieu son époque (Antiquité, Moyen-Age...). Le trait d'union entre les trois contes est une histoire d'amour a priori impossible entre deux personnages principaux qui parviennent néanmoins à leurs fins à force de courage et de persévérance malgré de nombreuses embûches. La trame classique du conte a été conservée par Michel Ocelot tout en reprenant certains éléments de certains contes connus comme Blanche-Neige quand le jeune prince est emmené dans la forêt pour y être tué sur ordre de son père le roi. Comme elle, il sera épargné.

Ces contes courts, rythmés et colorés ont captivés les élèves par la force des émotions et valeurs véhiculées et le dynamisme des scénarios.

Vivement la prochaine fois !

Sortie musique

En ce vendredi 24 mars, les 22 CM1-CM2 de l'école Les Enfants d'abord se sont rendus en car à la « Sal Tremlez » à Tréméloir (Pordic) pour la matinée entière.

Les élèves ont participé à des ateliers musicaux expérimentaux intitulés «laboratoire musical anachronique». Avec deux intervenants-musiciens de Saint-brieuc Agglo, chacun a pu s'essayer à divers instruments sortis tout droit de la Préhistoire : kalimba à caisse de résonnance, os-instruments à percussion (avec des crânes ou omoplates d'animaux), instruments divers fabriqués avec des matières naturelles (coque de fruits secs, coquillages, nacre), tambours en cuir, galets. Certains sons étaient amplifiés/modifiés électroniquement. Les CM ont fait de l'écoute active dans le but de qualifier et commenter des sons/ musiques. Il fallait par moments créer des univers sonores à l'aide des instruments à partir d'un mot. Chacun a pu aussi s'exprimer corporellement au gré des sons et des musiques écoutés. La communication se faisait majoritairement via une langue inventée que l'on pouvait imaginer avoir pour origine les temps préhistoriques. Pour finir, les élèves se sont tous mis chacun derrière un instrument pour un concert final improvisé où il fallait illustrer musicalement une suite de mots-éléments (orage / feu / rivière / océan...).

Ces ateliers se sont avérés très enrichissants. Tous les élèves se sont laissés embarqués dans ce monde à part hors du temps et de l'espace. Merci aux intervenants et aux organisateurs.



Séances de piscine à Quintin

Les élèves de GS CP ont commencé les séances de piscine le 4 mai à raison de 2 séances par semaine. Les huit séances programmées à la piscine de Quintin leur ont permis d'être plus à l'aise dans le milieu aquatique et pour certains, de commencer à apprendre à nager !

Les compétences travaillées lors de ces séances sont : entrer dans l'eau, s'immerger et respirer, s'équilibrer et se propulser.

Tous ont réussi à surmonter peur et appréhensions. La mairie de la commune prend à sa charge les trajets entre l'école « les enfants d'abord » et la piscine de Quintin.



Présentation de plaisir à la cantine



La municipalité a décidé de participer au dispositif « **PLAISIR A LA CANTINE** », afin d'améliorer l'accueil des enfants au sein du restaurant scolaire. Cette expérience a commencé au mois de mars 2023 et se terminera premier trimestre 2024. Elle est copilotée par la Communauté d'Agglomération SBAA, la DRAAF et l'ARS.

Ce projet s'articule autour d'une dizaine de modules animés par des experts qui ont pour objectif d'aborder différents aspects de la relation entre l'enfant, l'alimentation et son environnement. Tous les acteurs (équipe de restauration, équipe éducative, élus ...) intervenants auprès de l'enfant sont conviés à échanger sur les pratiques, les méthodes, les objectifs, les besoins et les contraintes liés à la restauration et son environnement. Une quinzaine de communes y participe aussi ; permettant cet échange enrichissant et professionnel.

Pour la commune de LE FOEIL, cette expérimentation permet de conforter et de renforcer sa politique en matière d'accueil, d'environnement et d'alimentation offert actuellement.

LES DIFFERENTS MODULES

A- Pour vous, un bon restaurant scolaire c'est quoi ?

Mercredi 22 mars 2023

B- L'enfant ce mangeur, créer un environnement favorable à la cantine

Mercredi 12 avril et mercredi 31 mai 2023

C- Sensorialité à la cantine, éduquer au plaisir alimentaire

Mercredi 14 juin et mercredi 28 juin 2023

D - Des repas équilibrés au juste prix

Mercredi 20 septembre 2023

E - Plaisir à la cuisine

Mercredi 11 octobre et mercredi 15 novembre 2023

F - Savoir faire & faire savoir

Décembre/Janvier





Associations

Représentation unique du spectacle les « Douze sonneries dans le vide » par la Compagnie

Le 26 avril dernier, la salle polyvalente du Tertre a été l'écrin du spectacle nommé « Douze sonneries dans le vide », donné par la compagnie Le Huit. Durant près d'une heure, le narrateur (Pierrick Le Noane) a conté l'histoire de la déchéance du boxeur Jack Ranieri (Hubert Allain), au destin brisé par la rencontre fatale avec Lisa (Caroline Le Noane). Ce spectacle d'une saisissante intensité mêle à la fois musique, théâtre, danse et raconte l'engrenage de la délinquance quand la vie échappe à tout contrôle.

Parmi la cinquantaine de spectateurs réunis à la salle du Tertre, étaient présent le groupe de l'espace-jeunes du Foeil qui avait également convié une délégation de la MJC de Quintin.

La compagnie Le Huit se produira à nouveau le 4 juillet à la MJC de Quintin pour une nouvelle représentation des « Douze sonneries dans le vide ».

Davantage d'infos sur le site : cie-lehuit.com



Cérémonies

Cérémonie d'accueil pour les bébés 2022

Comme chaque année, une cérémonie d'accueil pour les nouveaux nés 2022 de la commune était organisée le samedi 1^{er} avril dernier. En 2022, dix naissances ont été comptabilisées au Foeil.

C'est Françoise Breton, adjointe, qui a accueilli bébés et parents à la salle de motricité de l'école « Les enfants d'abord ». Au cours de cette cérémonie, un bol breton avec prénom et date de naissance a été remis à la famille de chaque enfant. Françoise Breton a notamment rappelé l'ensemble des structures de la commune et les services municipaux dédiés à notre jeunesse. Cette cérémonie a également été l'occasion pour les familles de découvrir le nouvel espace de la médiathèque « Les feuilles forgées », récemment ouvert.



Les médaillés du travail à l'honneur

Samedi 1^{er} avril, les médaillés du travail 2022 ont été honorés lors d'une cérémonie réunissant leur famille et les élus. En leur remettant leur diplôme et un bon d'achat, le maire a rappelé que la médaille du travail, créée en 1948, récompense l'ancienneté et la qualité des services effectués chez un ou plusieurs employeurs.

Cette année six Foeillais ont été distingués : médaille d'honneur agricole échelon vermeil, Karine Guégo ; médaille d'honneur du travail échelon vermeil, Marie-José Blanco et Anita Prigent ; échelon or, Françoise Philippe ; échelon argent, Agnès Demoy et Olivier Pierre.



Le jeudi 30 juin 2022, le jury communal de fleurissement s'est rendu dans les différents jardins des participants du concours des maisons fleuries 2022. Le jury était composé de Claudine LEMERCIER, Jeanine Le BARS, Françoise BRETON et Nathalie COSSON.

Les jardiniers mis à l'honneur

Suite aux délibérations du jury, les différents classements sont :

1^{ère} catégorie : maison avec jardin de moins de 1000 m²
1) M. Mme MOYSAN Jean-Yvon
2) M. Mme MAUDIEU Jérôme
3) M. Mme LE BIHAN Hervé
4) M. Mme CARON Jean-François

2^{ème} catégorie : parc et grand jardin privé de plus de 1000 m²
1) M. Mme GUICHARD Gildas
2) M. Mme LAGATTU Noël
3) Mme MEHEUT Marie-Madeleine
4) M. Mme HUELLOU Henri

HORS CONCOURS
M. Mme BINET Marcel

Vous pouvez dès à présent vous inscrire pour le prochain concours des maisons fleuries, en prévision du prochain passage du jury.





Informations

L'eau est précieuse, adoptons les bons gestes !

L'eau est une ressource précieuse que nous devons préserver et protéger. Avec l'augmentation des températures et des événements climatiques extrêmes, la sécheresse est de plus en plus fréquente, y compris en Côtes d'Armor. Nous devons agir pour prévenir la pénurie d'eau et assurer un avenir durable pour tous. Chaque goutte compte et l'agglomération a décidé de partager aux usagers quelques gestes simples au quotidien.

C'est donc dans ce contexte que Saint-Brieuc Armor Agglomération et son service de d'eau ont décidé de concevoir une campagne de sensibilisation déployée entre avril et octobre 2023 sur les réseaux sociaux. Chantez sous la douche, surveillez les fuites, régulez la pression...

Nous espérons que vous pourrez partager et afficher le plus possible cette campagne à retrouver en intégralité sur le site internet : <https://www.saintbrieuc-armor-agglo.bzh/vivre-et-habiter/eau-assainissement/leau-potable-au-quotidien/leau-est-precieuse-adoptons-les-bons-gestes>



Adoptons les bons gestes



Préférez La douche au bain !
Une douche consomme en moyenne 75 litres d'eau... un bain, le double !

Surveillez Les fuites d'eau !
Un robinet qui goutte, c'est 100 litres d'eau perdus par jour !

Investissez dans un mitigeur !

utilisez des bassines pour récupérer l'eau de rinçage !

Optez pour une chasse d'eau à double débit !
la fuite d'une chasse d'eau peut gaspiller 25 litres d'eau par heure !

utilisez un lave-vaisselle !
Il consomme en moyenne 10 litres d'eau par cycle, celle à la main consomme en moyenne 4 fois plus !

Investissez dans un mousseur ou un aérateur pour le lavabo et l'évier !

Optez pour le système d'arrosage « goutte à goutte » et installez un récupérateur d'eau de pluie !

Privilégiez les programmes écos et choisissez des équipements électroménagers dimensionnés selon vos besoins !

utilisez vos déchets verts afin de pailler le jardin !

Plus d'informations sur notre site internet : www.saintbrieuc-armor-agglo.bzh et suivez-nous sur nos réseaux sociaux : [f](#) [in](#) [t](#) [i](#)

EN SAVOIR PLUS

Également disponible sur le site internet de Saint-Brieuc Armor Agglomération, le communiqué de presse qui présente les actions menées par l'agglo pour agir en faveur de la préservation de la ressource.

Bilan hydraulique, niveaux des cours d'eau, déploiement de la Gestion intégrées des eaux pluviales (GIEP), lutte contre les fuites d'eau et usine d'eau potable...

Informations disponibles ici : <https://www.saintbrieuc-armor-agglo.bzh/information/espace-presse/les-actions-de-sensibilisation-et-de-gestion-de-la-ressource-par-saint-brieuc-armor-agglomeration-pour-2023-3903>

Saint-Brieuc Agglomération : Aide à l'achat pour l'année 2023

Afin d'accompagner la pratique du vélo, Saint-Brieuc Armor Agglomération renouvelle pour l'année 2023, un dispositif d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique (VAE) et de vélo cargo neuf, à destination des habitants des 32 communes du territoire.

Après avoir engagé près de 270 000 € depuis juin 2020 et subventionné 1 540 ménages, Saint-Brieuc Armor Agglomération a décidé de renouveler une enveloppe financière de 80 000 € pour l'année 2023.

Ce dispositif concerne uniquement les achats réalisés à partir du 1^{er} janvier 2023. Saint-Brieuc Armor Agglomération verse au bénéficiaire une subvention correspondant à 25 % du montant du vélo réglé par l'acheteur, plafonné à 150 €, dans la limite des fonds disponibles.

Les véhicules éligibles sont les vélos à assistance électrique et les vélos cargo à assistance électrique ou non, à 2 ou 3 roues.

Pour bénéficier de ce dispositif, pensez à vérifier que vous répondez aux critères d'éligibilité de l'aide (voir article 4 de la convention) :

- L'acquisition doit être réalisée au sein d'une entreprise dont au moins un point de vente est localisé sur une des 32 communes de l'agglomération.

- Le bénéficiaire ne peut être une personne morale et doit demeurer sur le territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération au titre de sa résidence principale.

- Cette subvention ne peut être attribuée qu'à une seule personne par foyer.
- De plus, les ménages ayant bénéficié d'une aide lors des dispositifs similaires, les années précédentes, ne pourront pas être éligibles à celui-ci.

Comment bénéficier de l'aide ?

- Téléchargez le dossier composé d'un formulaire de demande d'aide, une attestation sur l'honneur et une convention à compléter et signer, à retourner avec les pièces justificatives demandées à : Saint-Brieuc Armor Agglomération | Service Déplacements | 5, rue du 71^{ème} Régiment d'Infanterie - 22000 SAINT-BRIEUC.
- https://www.saintbrieuc-armor-agglo.bzh/fileadmin/médias/Actualités/2023/01-Janvier/Formulaire_demande_acquisition_VAE_Janvier2023.pdf
- https://www.saintbrieuc-armor-agglo.bzh/fileadmin/médias/Actualités/2023/01-Janvier/Convention_Aide_VAE_Janvier2023.pdf



Interdiction du brûlage et prévention des incendies

En ce début de la saison estivale, il est rappelé qu'il est totalement interdit pour les particuliers de brûler des déchets végétaux. Outre les risques d'incendie, les émissions polluantes de 50 kg de végétaux brûlés correspondent aux émissions polluantes de 13 000 km parcourus avec un véhicule diesel récent. En complément du CO₂, ces émissions contiennent des oxydes d'azotes (NOx) des particules, du monoxyde de carbone, des composés organiques volatiles (COV) et des dioxines. Autant de polluants néfastes pour la santé humaine et animale, ainsi que pour l'environnement.

Seuls les agriculteurs et les forestiers ont le droit de pratiquer le brûlage, sous condition d'autorisation de la mairie (déclaration à retirer en mairie et déposée au moins 5 jours avant le brûlage).

La saison estivale est également la période des barbecues. Pensez à bien prendre toutes les précautions pour éviter tout risque d'incendie : prévoir de l'eau à proximité (tuyau d'eau ou seau). Il est également rappelé qu'il est interdit de fumer à proximité des massifs forestiers.

A propos de toute question relative aux risques des incendies et des règles sur le brûlage de déchets verts, vous pouvez vous référer au dernier arrêté préfectoral du 25 avril 2023 (lien url : http://cdn1_2.reseaudescommunes.fr/cities/1482/documents/nwx4e34ahkj8kp.pdf).

LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS EST INTERDIT

"Le brûlage des déchets ménagers dont les déchets verts, est interdit toute l'année. Les infractions à la réglementation peuvent être constatées par le maire, ses adjoints ou les forces de l'ordre."

IL EXISTE DES SOLUTIONS ALTERNATIVES

Le compostage individuel
Les déchets organiques peuvent être compostés : déchets de jardin, déchets alimentaires. C'est facile, cela permet de réduire les volumes de déchets et le compost peut être réutilisé dans les jardins ou les basses à fleurs ou complément d'autres aménagements (terrasse, etc.).

La collecte en déchèterie
Vous pouvez déposer les déchets verts dans la déchèterie la plus proche. Ils seront valorisés dans des conditions respectant l'environnement. Par ailleurs, de nombreuses déchèteries mettent à disposition des particuliers du compost issu de la collecte des déchets verts.

Le paillage
Le « paillage » est simple et peu coûteux. Cette technique consiste à recouvrir le sol de déchets organiques broyés pour le protéger. Il évite le développement des mauvaises herbes et créera une rétention de l'humidité au niveau du sol.

RENDEZ-VOUS NUMÉRIQUE DU JEUDI

22 juin et 13 juillet 2023 | 14h30 à 16h30

?

Comment convertir un document papier en PDF avec son smartphone ?

Comment envoyer une photo par email ?
par SMS ?

Comment installer une application ?
Comment bien sécuriser sa boîte mail ?

Comment effectuer une capture d'écran ?

Venez équipés ! Un médiateur numérique vous donne quelques astuces pour vous faciliter la vie avec le numérique

Inscription au 02 96 74 95 50 ou par mail mediatheque@mairie-lefoeil.fr

Médiathèque Les Feuilles Forgées
13 place de la Mairie
22800 Le Fœil

